

Protocole de prélèvements d'échantillons sous forme de bois d'emballage ou d'arrimage

1. Les éléments pour effectuer le prélèvement d'échantillons

Cas des bois d'emballage (dont les palettes) et des bois d'arrimage

Unité d'échantillonnage : 1 lot de bois d'emballage ou d'arrimage homogène du point de vue provenance, 1 à 10 bois d'emballage ou d'arrimage au maximum dans le lot.

Définition de l'échantillon : 2 à 10 prises élémentaires au maximum.

Le nombre de prises élémentaires pris doit permettre d'obtenir un échantillon pesant entre 200 et 300 g.

Définition d'une prise élémentaire (prélevée si possible dans des zones symptomatiques bleuissement, dégâts d'insectes) :

- 2 morceaux de bois de taille maximale 3X3X5cm
- ou des copeaux.

2 Précautions de prélèvements

Pour les prélèvements de morceaux de bois, utiliser une scie ; chaque prise doit être constituée de deux morceaux.

Pour les prélèvements de copeaux, utiliser une perceuse d'une puissance suffisante et des mèches à bois de F > 17 mm, de préférence > 20 mm, de préférence à une profondeur de 5 cm dans le bois. Travailler à la vitesse de rotation la plus lente possible pour ne pas chauffer les copeaux.

Changer la mèche à chaque prise de nouvel échantillon.

Désinfecter entre chaque échantillon la scie ou la mèche par trempage durant 5 minutes dans l'alcool à brûler ou à la chaleur (flamme, eau bouillante, étuve...),

3. L'envoi des échantillons

a) L'échantillon est divisé en deux parties égales de 100 à 150 g destinées à l'analyse qui seront mises dans deux sacs différents portant le même numéro d'échantillon.

- Pour les copeaux, chaque échantillon doit être homogénéisé, en mélangeant fortement.
- Pour les morceaux de bois, mettre un morceau de bois de chaque prise dans chacun des deux sacs.

- avant fermeture des 2 sacs procéder à une brumisation à l'eau du robinet à l'aide d'un pulvérisateur.

Les deux aliquotes de l'échantillon seront envoyés en même temps au laboratoire pour l'analyse.

b) La référence de l'échantillon doit être lisible sans que l'ouverture des sacs soit nécessaire.

c) Les échantillons sont obligatoirement accompagnés de la fiche de demande d'analyse.

d) Tous les documents accompagnant l'échantillon sont impérativement séparés de l'échantillon. Sur ce dernier figure impérativement la mention « QUARANTAINE PHYTOSANITAIRE », sous une forme manuscrite visible ou sous forme d'un autocollant ad hoc.

e) Stockage – Conservation : En cas de nécessité de stockage avant expédition, les échantillons sont conservés à température ambiante. **Le stockage en réfrigérateur est proscrit.**

f) Expédition :

Tous les échantillons issus des bois d'emballage ou d'arrimage doivent être envoyés à

• **GIP LABOCEA**

7, rue du Sabot - BP 54 - 22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 01 37 22

Courriel : contac22@labocea.fr

• **Laboratoire départemental d'analyses de Gironde (LDA 33 Unité technique végétale)**

Domaine de la Grande Ferrade - 33140 VILLENAVE D'ORNON Cedex

Tél. : 05.56.23.94.83

Courriel : lda33@gironde.fr